



MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- Adoption
- Aide à l'enfance
- Aide financière
- Besoins particuliers
- Nutrition des élèves
- Enfants et adolescents autochtones
- Les jeunes et la loi
- Petite enfance
- Stratégie Perspectives Jeunesse

Abonnez

- Suivez-nous sur Twitter
- Abonnez au fil de RSS

Pour nous joindre

Plan Publié 2015-2016

Table des matières

- [Vue d'ensemble du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse](#)
- [Vision du ministère](#)
- [Mission du ministère](#)
- [Mandat du ministère](#)
- [Priorités clés](#)
- [Programmes et services du ministère : Sommaire](#)
 - [Providing Access to Quality Supports and Services for Children With Special Needs and Their Families](#)
 - [Young People At Risk are Achieving Improved Outcomes](#)
 - [Children get a Healthy Start to Life](#)
 - [Communities Support Young People to Succeed](#)
 - [Young People are Successfully Transitioning to Adulthood](#)
 - [Capital Investments to Support Program Delivery](#)
 - [Review of the Child and Family Services Act](#)
- [Sommaire des réalisations de 2014-2015](#)
- [Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats 23](#)
 - [Children and Youth At Risk](#)
 - [Child and Youth Mental Health](#)
 - [Youth Justice Services](#)
 - [Youth Action Plan](#)
 - [Specialized Services](#)
 - [Autism Spectrum Disorders](#)
 - [Ontario Child Benefit](#)
- [Organigramme](#)
- [Partage des coûts avec le gouvernement fédéral](#)
- [Lois appliquées par le ministère](#)
- [Information financière du ministère](#)
- [ANNEXE I : RAPPORT ANNUEL](#)

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#) >

Vue d'ensemble du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Introduction

L'Ontario compte plus de 2,6 millions d'enfants. Il faut donner à ces jeunes les meilleures chances de forger leur propre vie et de s'intégrer à la population active et productive de nos collectivités. Ils sont les garants de la réussite et de la prospérité futures de la province.

[Table des matières](#) | [>>](#)

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) s'est engagé à créer des opportunités pour aider tous les enfants et les jeunes à réussir. En 2015-2016, il continuera de financer, de superviser et d'exécuter des programmes pertinents, efficaces et viables menant à de meilleurs résultats pour les enfants et les jeunes. S'appuyant sur l'innovation et la créativité, le ministère continuera de soutenir la cause des enfants et des jeunes au sein du gouvernement et d'être une force de transformation dans la réalisation d'expériences adaptées et efficaces en matière de service aux jeunes et à leur famille.

Vision du ministère

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse souhaite faire de l'Ontario une province où les enfants et les jeunes ont les meilleures chances de réussite et réalisent leur plein potentiel.

Mission du ministère

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse travaillera avec d'autres partenaires gouvernementaux et communautaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des programmes et un réseau de services contribuant à offrir aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, à préparer les jeunes à devenir des adultes productifs et à faciliter l'accès par les familles aux services dont elles ont besoin à toutes les étapes du développement de leurs enfants.

Mandat du ministère

Le ministère travaille avec un vaste éventail de partenaires pour financer et (ou) offrir :

- ▶ des services de dépistage et d'intervention précoces pour les nourrissons, les enfants, les jeunes et leur famille, afin de favoriser un développement sain;
- ▶ un soutien financier aux familles;
- ▶ des mesures de soutien des enfants ayant des besoins particuliers, y compris des troubles autistiques;
- ▶ des services de santé mentale pour enfants et jeunes;
- ▶ des mesures de soutien et des occasions facilitant l'atteinte des objectifs essentiels au développement des jeunes et à leur épanouissement;
- ▶ des services de protection et de soutien aux enfants qui ont été victimes de mauvais traitements ou de négligence, qui le sont en ce moment ou qui risquent de le devenir, tout en continuant de moderniser le système de protection de l'enfance;
- ▶ des services facilitant des options de placement permanent, en particulier l'adoption des enfants qui ont besoin de la stabilité offerte par une nouvelle famille;
- ▶ une gamme continue de programmes communautaires et de programmes de garde en milieu fermé pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans au moment de l'infraction qui ont des démêlés avec la justice, ou qui

risquent d'en avoir.

MINIST RE DES SERVICES   L'ENFANCE ET   LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINIST RE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- [Adoption](#)
- [Aide   l'enfance](#)
- [Aide financi re](#)
- [Besoins particuliers](#)
- [Nutrition des  l ves](#)
- [Enfants et adolescents autochtones](#)
- [Les jeunes et la loi](#)
- [Petite enfance](#)
- [Strat gie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#) >

Priorit s cl s

Le minist re r pond aux besoins changeants des enfants et des jeunes par l'ex cution de programmes pertinents ax s sur l'am lioration des r sultats. Ses strat gies, fond es sur des donn es probantes, visent   accro tre l'efficacit  et la viabilit  des services tout en collaborant   l' chelle du gouvernement.

[<< | Table des mati res | >>](#)

Voici les priorit s cl s du minist re pour 2015-2016 :

Fournir un acc s   des soutiens et   des services de qualit  aux enfants ayant des besoins particuliers et   leur famille

- Mise en  uvre de l'initiative Pour l'avancement de la sant  mentale pour aider les familles ontariennes    tre inform es des services de sant  mentale qui existent dans leur collectivit  et des voies pour y acc der.
- Prestation de services et de mesures de soutien aux enfants atteints de troubles du spectre autistique et   leur famille.
- Soutien des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers et de leurs familles au moyen de changements menant   une prestation homog ne de services et   de meilleures exp riences de service pour les familles.

Les jeunes   risque obtiennent de meilleurs r sultats

- Financement, supervision et surveillance du rendement de services autoris s, notamment la protection de l'enfance, pour aider les enfants et les jeunes qui ont  t  victimes de mauvais traitements ou de n gligence, ou qui risquent de le devenir,   grandir dans un environnement plus s curitaire et plus stable.
- Collaboration avec des partenaires pour offrir des programmes et services de d tention et de justice communautaires pour la jeunesse fond s sur des donn es probantes, de la d judiciarisation   la r insertion sociale, y compris des mesures pour des populations particuli res (Autochtones, jeunes ayant des probl mes de sant  mentale et li s au genre).
- Augmentation des investissements au titre du Plan ontarien d'action pour la jeunesse pour appuyer les efforts de la province dans la pr vention de la violence chez les jeunes.
- Mise en  uvre de la version  largie du Programme de bonne nutrition des  l ves de l'Ontario, afin que les enfants des collectivit s d favoris es n'aillent pas   l' cole le ventre vide.
- Application d'une augmentation annuelle du taux de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) et du seuil de revenu, ce qui am liorera les revenus des familles ayant un revenu faible   mod r .

Les enfants ont un d part sain dans la vie

- Soutien   la prestation de programmes et de services qui aident les parents, les nourrissons et les jeunes enfants et qui favorisent le d veloppement sain des enfants.
- Int gration de services de d pistage et d'intervention pr coces et de mesures de soutien connexes pour les parents, les nourrissons et les jeunes enfants afin de leur offrir un acc s plus coordonn , rapide et efficace par l'interm diaire du soutien communautaire au d veloppement de la petite enfance.

Les collectivités aident les jeunes à s'épanouir

- ▶ Mise en œuvre d'une Stratégie ontarienne pour la jeunesse établissant un ensemble commun de priorités pour tous les jeunes, soutenue par un cadre d'indicateurs visant à donner un tableau d'ensemble du bien-être des enfants en Ontario.
- ▶ Élaboration d'une Stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones en vue de transformer la façon dont sont conçus et offerts les services de soutien aux enfants et aux jeunes des Premières Nations, métis et inuits et aux enfants et jeunes autochtones vivant en milieu urbain.

Les jeunes réussissent leur transition à l'âge adulte

- ▶ Poursuite de la mise en œuvre de mesures de soutien aux jeunes quittant la prise en charge.
- ▶ Planification de la transition pour les jeunes ayant des besoins particuliers qui atteignent l'âge adulte.



MINISTÈRE DES **SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE**

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#)
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#)

[Pour nous joindre](#)

Programmes et services du ministère : Sommaire

Les programmes et services suivants sont financés ou fournis par l'entremise du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse :

[<<](#) | [Table des matières](#) | [>>](#)

[Fournir un accès à des soutiens et à des services de qualité aux enfants ayant des besoins particuliers et à leur famille](#)

- ▶ [Santé mentale des enfants et des jeunes](#)
- ▶ [Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique](#)
- ▶ [Services de traitement et de réadaptation pour enfants](#)
- ▶ [Planification coordonnée des services](#)
- ▶ [Besoins particuliers complexes](#)

[Les jeunes à risque obtiennent de meilleurs résultats](#)

- ▶ [Services de protection de l'enfance](#)
- ▶ [Réduire la pauvreté](#)
- ▶ [Prestation ontarienne pour enfants et Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants](#)
- ▶ [Services de justice pour la jeunesse](#)
- ▶ [Services en établissement](#)

[Les enfants ont un départ sain dans la vie](#)

- ▶ [Programme « Bébés en santé, enfants en santé »](#)
- ▶ [Soutien communautaire au développement de la petite enfance](#)

[Les collectivités aident les jeunes à s'épanouir](#)

- ▶ [Plan d'action pour la jeunesse](#)
- ▶ [Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones](#)

[Les jeunes réussissent leur transition à l'âge adulte](#)

- ▶ [Jeunes quittant la prise en charge](#)
- ▶ [Planification de la transition](#)

[Investissements en immobilisations pour soutenir la prestation des programmes](#)

[Examen de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille](#)

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

[Fournir un accès à des soutiens et à des services de qualité aux enfants ayant des besoins particuliers et à leur famille](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#)
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#)

[Pour nous joindre](#)

Santé mentale des enfants et des jeunes

Les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes sont actuellement offerts [<< | Table des matières | >>](#) par plus de 260 organismes de santé mentale, 17 programmes de consultation externe en milieu hospitalier et un établissement de santé mentale exploité directement par le ministère. Des services de soutien clinique sur place sont également offerts dans six établissements exploités directement de garde et de détention en milieu fermé pour les jeunes et par plusieurs organismes de services polyvalents intervenant auprès des enfants et des jeunes qui ont des besoins multiples (services de justice et de santé mentale, par exemple).

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le ministère continuera d'établir un système qui répond aux besoins des enfants et des jeunes, au moment opportun, et aussi près de leur domicile que possible. Cette stratégie a pour objectif d'améliorer la santé mentale et le bien-être de toute la population ontarienne. Le ministère établit des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances plus coordonnés, adaptés et centrés sur la clientèle dans toute la province.

Le Plan de prévention du suicide chez les jeunes de l'Ontario a été lancé en 2013-2014 dans le cadre de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances. En 2014-2015, deuxième année du plan triennal, les travaux se sont poursuivis pour tirer profit de la dynamique instaurée au cours de la première année par :

- ▶ la mobilisation communautaire, qui comprend :
 - ▶ des mesures de soutien communautaire à l'endroit de 34 collectivités à l'échelle de la province, de sorte que les efforts d'amélioration de la capacité soient maintenus et les efforts locaux de prévention du suicide chez les jeunes, renforcés,
 - ▶ des mesures de soutien ciblant spécifiquement les organismes qui œuvrent auprès des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones vivant en milieu urbain afin de reconnaître les besoins uniques de ces communautés sur les plans culturel et organisationnel,
 - ▶ des améliorations au guide / à la trousse d'outils Web Vivons, ensemble lancé en 2013-2014;
- ▶ la mise en œuvre, par l'intermédiaire du Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents, de soutiens en encadrement pour appuyer la mobilisation communautaire;
- ▶ six forums de mobilisation provinciaux élaborés et mis en œuvre par le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents, qui ont eu lieu en mars 2015 et un forum axé sur les Autochtones, organisé à Thunder Bay le 31 mars.

La démarche pour la troisième année est échafaudée à partir de la rétroaction obtenue dans le cadre des activités communautaires et des commentaires formulés par les fournisseurs de services et partenaires intersectoriels, les partenaires des Premières Nations et le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents.

Tirant parti de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le plan *Pour l'avancement de la santé mentale : un système adapté aux besoins des enfants et des jeunes* constitue la prochaine étape pour transformer le système de santé mentale des enfants et des jeunes.

Pour l'avancement de la santé mentale transforme l'expérience des enfants et des jeunes ayant des problèmes de santé mentale et leur famille afin que, quel que soit leur lieu de résidence en Ontario, ils soient informés des services de santé mentale qui existent dans leur collectivité et de la manière d'accéder aux services et aux mesures de soutien dont ils ont besoin. Cette transformation comprend l'établissement d'organismes directeurs dans toutes les collectivités de l'Ontario; ces organismes seront responsables de la planification et de la prestation des services, ainsi que de déterminer quels sont les services essentiels. En janvier 2014, le ministère a défini 33 zones de services pour la prestation des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes, et il a amorcé le processus de désignation de la première série d'organismes directeurs. Quatorze de ces organismes ont été annoncés en août 2014, et deux autres en février 2015. En mars de la même année, le ministère a commencé à désigner des organismes directeurs dans les zones de services restantes.

Le Centre d'excellence de l'Ontario en santé mentale des enfants et des adolescents continuera d'améliorer la qualité et l'efficacité des services en faisant la promotion de pratiques fondées sur les résultats auprès des fournisseurs de services de première ligne et en assurant le transfert de connaissances.

En 2015-2016, le ministère investira 509,7 millions de dollars dans le secteur de la santé mentale des enfants et des jeunes.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique

Le ministère fournit des services dans le cadre du Programme d'intervention en autisme (PIA), notamment des services d'intervention comportementale intensive (ICI), des mesures de soutien aux familles et aux enfants et du soutien de transition aux enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) diagnostiqués comme étant particulièrement graves.

En 2015-2016, environ 9 400 enfants et jeunes continueront de bénéficier de la gamme de services d'analyse comportementale appliquée (ACA) et de mesures de soutien connexes. Les services d'ACA aident les jeunes atteints de TSA à gagner en autonomie, à améliorer leur capacité à communiquer et à renforcer leurs aptitudes sociales, affectives et à la vie quotidienne.

On continuera d'offrir de la formation et des ressources aux parents afin qu'ils puissent intégrer des stratégies à leurs activités quotidiennes à la maison et aider leur enfant à améliorer les aptitudes acquises à l'école ou dans d'autres programmes. Ces mesures aident les parents à répondre aux besoins de leurs enfants, tout en renforçant leurs propres compétences.

En 2015-2016, le ministère continuera également :

- ▶ de financer le programme Potentiel (anciennement connu sous le nom Réalisons le potentiel de la communauté). Ce programme aide à réduire le stress que vivent les familles en offrant des mesures de soutien comme des occasions de réseautage entre parents, de la formation et l'accès à des experts et des ressources dans le domaine des TSA;
- ▶ d'offrir du financement pour aider les enfants et les jeunes atteints d'autisme à participer à des programmes du congé de mars et de l'été, où les enfants aiment rencontrer de nouveaux amis, apprendre de nouvelles compétences et participer à diverses activités comme la natation, l'artisanat, les quilles, le patinage et la musique;
- ▶ de fournir du financement pour le Programme de subventions aux professionnels (PSP), qui offre le remboursement de frais de scolarité aux membres du personnel actuellement à l'emploi du PIA et des services et soutiens basés sur l'ACA pour le perfectionnement professionnel dans le cadre de programmes d'études admissibles en échange d'un emploi continu;
- ▶ de fournir du financement pour le Programme de soutien en milieu scolaire afin d'aider les éducatrices et éducateurs du système d'éducation financé par des fonds publics à répondre aux besoins éducatifs des élèves atteints de TSA;
- ▶ d'aider, dans le cadre de l'initiative Connexions pour les élèves, les enfants qui quittent le PIA pour commencer ou poursuivre leur scolarité dans une école financée par des fonds publics;
- ▶ de financer des services de relève pour les familles ayant soin d'un enfant atteint d'autisme;

- de permettre aux familles, au moyen du mécanisme d'examen indépendant (MEI), de demander l'examen indépendant de décisions touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'ICI offerts dans le cadre du PIA, ou l'annulation de ces services.

Le Comité d'experts cliniciens en matière de TSA continuera de conseiller le ministère sur les recherches récentes fondées sur des données probantes afin de guider l'élaboration de politiques et de programmes.

En avril 2014, le ministère a publié une trousse de ressources destinée aux familles ayant des enfants et des jeunes atteints de TSA. Cette trousse offre de l'information, des outils et des ressources utiles à la suite d'un diagnostic de TSA. En 2015-2016, le ministère continuera d'en faire la promotion.

En 2015-2016, le ministère investira 195,1 millions de dollars dans les services aux enfants et aux jeunes atteints de TSA.

Services de traitement et de réadaptation pour enfants

Le ministère continuera de financer les centres de traitement pour enfants qui fournissent des services de réadaptation de base, comme la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie, aux enfants et aux jeunes de 19 ans et moins ayant un handicap physique ou un handicap de développement, une maladie chronique ou des troubles de la communication. Il peut s'agir de paralysie cérébrale, de traumatismes crâniens, d'un handicap de développement ou de troubles d'apprentissage, du syndrome de Down, du spina-bifida, de TSA ou du trouble envahissant du développement.

Selon les besoins et les fournisseurs de services présents dans chaque collectivité, les centres offrent une variété d'autres services et cliniques, y compris un soutien aux enfants et aux jeunes atteints de TSA, des services d'orthophonie pour les enfants d'âge préscolaire, des services de soutien de la santé en milieu scolaire et des programmes de relèvement ou de développement.

Vingt des 21 centres de traitement pour enfants de l'Ontario sont financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Comme il fournit des services aux hospitalisés, l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Le ministère continuera de financer les services de relèvement pour les familles ayant des enfants dont la santé est fragile, ou qui dépendent de moyens technologiques, ou encore qui ont des handicaps physiques ou de développement. Les services sont offerts à domicile ou à l'extérieur, dans un foyer de groupe, par exemple.

En 2013-2014, les centres de traitement pour enfants ont servi plus de 70 000 enfants et jeunes ayant des besoins particuliers. Le Budget de 2014 a engagé cinq millions de dollars supplémentaires pour le financement annuel d'investissements dans les centres de traitement pour enfants. Ces fonds servent à réduire les listes d'attente pour les services de réadaptation de base et à améliorer le mode d'accès par les familles d'enfants et de jeunes ayant des besoins particuliers aux services dont ceux-ci ont besoin, aussi près de chez eux que possible.

En 2015-2016, le ministère investira 118,9 millions de dollars dans les services de traitement et de réadaptation pour enfants, notamment les services de relèvement.

Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers

En collaboration avec les ministères des Services sociaux et communautaires, de l'Éducation et de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère a lancé en février 2014 une Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers établissant des étapes pour améliorer les services à l'intention des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers et de leur famille.

En 2015-2016, les organismes œuvrant auprès des enfants et les autres fournisseurs de services, y compris les fournisseurs de services de santé et les conseils scolaires de district, dans les 34 zones de prestation de services en matière de besoins particuliers achèveront l'élaboration des propositions pour la mise en œuvre d'une planification coordonnée des services et la prestation intégrée des services de réadaptation. Au cours de ce même exercice, le ministère continuera de travailler avec des partenaires à la réalisation de la vision.

Dépister les enfants ayant des besoins particuliers de façon plus précoce et leur offrir plus tôt les services dont ils ont besoin

Un nouveau processus de dépistage du développement des enfants d'âge préscolaire aidera les familles, les autres personnes qui prennent soin des enfants ainsi que les professionnels de ce secteur à détecter les signes précurseurs ou risques de retard de développement chez les enfants, de la naissance à l'âge de 6 ans.

Rendre la prestation des soutiens et des services plus homogène

Des améliorations seront apportées pour rendre les services de réadaptation, y compris l'orthophonie, l'ergothérapie et la physiothérapie, plus accessibles et homogènes, dès la naissance et pendant toute la scolarité.

Planification coordonnée des services

Un nouveau processus à l'intention des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers complexes ou multiples permettra aux familles de compter sur un partenaire de confiance qui les aidera à s'adresser aux bons services et soutiens, sans avoir à reprendre à chaque fois les mêmes explications.

La planification coordonnée des services se composera de trois éléments clés, soit :

- ▶ un seul organisme de coordination dans chacune des 34 zones de prestation de services en matière de besoins particuliers, par l'intermédiaire duquel les familles pourront accéder à une planification coordonnée pour un éventail de services de divers secteurs;
- ▶ des coordonnateurs de la planification de services attitrés, par l'intermédiaire de chacun des organismes de coordination, qui dirigeront la planification coordonnée des services pour les familles d'enfants et de jeunes ayant des besoins particuliers multiples ou complexes en travaillant avec les secteurs des services à l'enfance, de la santé et de l'éducation;
- ▶ un plan de service coordonné pour chaque enfant/jeune, qui tient compte de tous les objectifs de ce dernier, de toutes ses forces, de tous ses besoins, ainsi que de tous les services qu'il reçoit et recevra.

La planification coordonnée des services cible essentiellement les familles d'enfants et de jeunes ayant des besoins particuliers multiples ou complexes (de la naissance à la sortie de l'école) à qui le soutien supplémentaire qu'elle procure s'avérerait profitable étant donné l'ampleur et la nature intersectorielle des besoins de leurs enfants en matière de service ou les difficultés potentielles posées par des facteurs externes (autres que les besoins de l'enfant) dans la coordination des services.

En 2015-2016, le ministère investira 3,0 millions de dollars dans la planification coordonnée des services.

Besoins particuliers complexes

Dans le cadre du financement alloué pour les besoins particuliers complexes, le ministère continuera de financer des soutiens spécialisés de durée limitée aux enfants et aux jeunes ayant des besoins complexes lorsque les ressources et les services locaux et régionaux existants ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins immédiats en matière de santé et de sécurité.

Parmi les enfants et les jeunes qui bénéficient de soutiens liés dans le cadre du financement alloué pour des besoins particuliers complexes, on compte :

- ▶ ceux qui ont plusieurs besoins particuliers nécessitant des approches de services intégrés et intersectoriels (p. ex., la santé, l'éducation et les services sociaux) dont les services sont en règle générale offerts en divers endroits;
- ▶ ceux qui ont des besoins liés à une variété de conditions (p. ex., handicap physique, déficience intellectuelle, troubles émotionnels, handicap de développement, maladie chronique, grave ou en phase terminale), y compris ceux dont la santé est fragile ou dépend de moyens technologiques;
- ▶ ceux qui ont besoin de services et de mesures de soutien spécialisés pour participer aux activités de la

vie quotidienne, à long terme, sur une base continue ou intermittente.

En 2015-2016, le ministère investira 95 millions de dollars dans les besoins particuliers complexes.

Le ministère prend des mesures pour renforcer la gestion du financement alloué aux jeunes ayant des besoins particuliers et la transparence et la responsabilisation dans l'allocation de ce financement. Il instaurera des lignes directrices provinciales et désignera jusqu'à sept organismes pour gérer la résolution des services et le financement alloué pour les besoins particuliers complexes et en assumer la responsabilité.

.....

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#) >

Les jeunes à risque obtiennent de meilleurs résultats

Services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance aident les enfants et les jeunes qui ont été [<< | Table des matières | >>](#) victimes de mauvais traitements ou de négligence, ou qui risquent de le devenir, à grandir dans un environnement plus sécuritaire, stable et chaleureux. En 2015-2016, le ministère finance maintenant 47 sociétés d'aide à l'enfance (SAE), dont neuf sont autochtones, pour l'exercice des fonctions suivantes : enquêter sur les allégations de mauvais traitements, de négligence ou de risque de préjudice envers les enfants; fournir les services de protection aux enfants et les services de prévention ou de protection renforçant la capacité des familles à prendre soin de leurs enfants en toute sécurité; offrir aux enfants qui ne sont pas en sécurité à la maison un hébergement en famille alternative et en assurer la supervision; faciliter l'adoption.

L'ancienne Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance a présenté son rapport final au ministère en septembre 2012. À partir des principales recommandations de la Commission et de discussions avec le secteur, le ministère a mis en œuvre en 2013-2014 un nouveau modèle de financement et une nouvelle approche de reddition des comptes.

Le modèle de financement alloue les fonds en fonction d'une combinaison de facteurs socio-économiques et fondés sur les volumes. Ces facteurs reflètent le besoin relatif de services de protection de l'enfance dans chaque collectivité, les services fournis par les SAE et les engagements contractés à l'égard des enfants pris en charge.

La nouvelle approche de reddition des comptes élargit la portée, jusque-là centrée sur la conformité et la gestion financière, à la mesure et au compte rendu des résultats pour les enfants et les jeunes et de la capacité organisationnelle. Cela est facilité par la mise en place de plusieurs mécanismes, notamment :

- ▶ la collecte d'indicateurs de rendement dans toutes les SAE;
- ▶ la présentation au public de comptes rendus sur un maximum de cinq indicateurs de rendement;
- ▶ des examens cycliques visant à faciliter une évaluation du rendement d'une SAE et de sa capacité à s'améliorer;
- ▶ une stratégie de gestion du rendement pour reconnaître les SAE qui dépassent les attentes et repérer les améliorations possibles lorsque le rendement ne répond pas aux attentes;
- ▶ des ententes de responsabilité entre le ministère et chaque SAE.

Le Règlement 70 pris en application de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* exige des SAE qu'elles présentent un plan d'affectation montrant qu'elles ne dépasseront pas l'enveloppe budgétaire approuvée. Les SAE sont en effet tenues, en vertu des ententes de responsabilisation, de respecter leur enveloppe budgétaire approuvée.

En 2014-2015, le ministère a établi le Fonds pour un budget équilibré pour aider les SAE à satisfaire l'exigence de budget équilibré exposée dans le Règlement 70 et à gérer, de façon proactive, les risques associés au processus de planification budgétaire pluriannuelle. Par l'intermédiaire de ce fonds, les SAE peuvent demander l'accès à leurs excédents de l'année antérieure, dans certaines circonstances, pour parvenir à équilibrer leur budget.

En 2015-2016, le ministère continue de soutenir la collecte des indicateurs de rendement dans toutes les SAE, la présentation au public de comptes rendus sur cinq indicateurs de rendement, des examens

cycliques et la stratégie de gestion du rendement ainsi que la mise en œuvre d'ententes de responsabilité sur deux ans entre lui et chacune des SAE.

Le ministère travaille, en collaboration avec le ministère de l'Éducation (EDU), sur des initiatives visant à améliorer les résultats scolaires des enfants et des jeunes pris en charge et de ceux qui reçoivent des services des SAE. En 2015, un modèle provincial de Protocole commun concernant le rendement des élèves a été publié pour faciliter la collaboration entre les SAE et les conseils scolaires aux fins de soutien à la réussite scolaire des enfants et des jeunes. Le ministère et l'EDU ont aussi travaillé ensemble à l'élaboration d'accords de partage des données entre l'EDU et les SAE pour la surveillance des résultats scolaires des enfants et des jeunes pris en charge et de ceux qui reçoivent des services des SAE.

Le secteur travaille également avec le ministère des Services gouvernementaux et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse à l'élaboration d'un programme complet de services communs pour le secteur, y compris les activités de soutien administratif et de prestation de services, en vue de renforcer la capacité, l'optimisation des fonds et la qualité du service de chaque SAE et de l'ensemble du secteur.

On poursuivra la mise en œuvre du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE) afin de moderniser le système provincial de protection de l'enfance. Le nouveau système d'information aide les organismes à mieux gérer leurs dossiers et leurs finances, à s'échanger des renseignements, à prendre des décisions pour les enfants à qui ils offrent des services et à rendre possibles le suivi des résultats et la production de rapports sur ces résultats.

Le RIPE a été déclaré prêt à l'usage en juin 2014 et mis en œuvre dans cinq SAE vers la fin de 2014-2015. Cinq mille trois cent cinquante-cinq familles servies par les SAE (soit 20 % des familles dans le système de protection de l'enfance en Ontario) sont enregistrées et activement soutenues dans le RIPE.

Le ministère continuera de travailler avec le secteur de la protection de l'enfance afin d'élaborer des outils et des initiatives visant l'atteinte des objectifs de prévention, de permanence et de préparation à la vie pour tous les enfants et les adolescents qui reçoivent des services de protection de l'enfance.

En 2015-2016, le ministère investira 1,6 milliard de dollars dans les services de protection de l'enfance.

Reducing Poverty

Le ministère a continué de se concentrer sur des initiatives qui atténuent les effets de la pauvreté chez les enfants et les jeunes et réduisent la pauvreté infantile dans la province. Voici quelques-uns des faits saillants :

- ▶ 47 000 enfants et leur famille sont sortis du cycle de la pauvreté entre 2008 et 2011;
- ▶ environ un million d'enfants, dans plus de 500 000 familles, sont soutenus par la Prestation ontarienne pour enfants; avec l'indexation de la Prestation ontarienne pour enfants à l'inflation, la prestation maximale annuelle passera par ailleurs, le 1er juillet 2015, à 1 336 \$ par enfant;
- ▶ l'investissement de 32 millions de dollars sur trois ans, qui a débuté en 2014, pour l'élargissement du Programme de bonne nutrition des élèves permettra de servir environ 56 000 enfants et jeunes d'âge scolaire de plus; au cours de l'année scolaire 2013-2014, le programme a servi plus de 756 000 enfants et jeunes.

Prestation ontarienne pour enfants et Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) est une aide financière non imposable accordée en fonction du revenu et pour subvenir aux besoins des enfants de moins de 18 ans. En 2015-2016, environ un million d'enfants dans plus de 500 000 familles à revenu faible ou modéré la recevront. La prestation maximale, auparavant de 1 310 \$ par an, passera en juillet 2015 à 1 336 \$ par enfant par an avec l'indexation de la POE à l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario. Pour être admissibles à la prestation, les parents doivent produire leur déclaration annuelle de revenus et s'inscrire à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

De plus, le ministère continuera de verser aux sociétés d'aide à l'enfance (SAE) une aide financière équivalente au maximum de la POE pour les enfants et les jeunes pris en charge par les SAE et bénéficiant

de soins structurés conformes aux traditions. Ce financement contribue à donner à ces enfants et ces jeunes accès à des programmes récréatifs, pédagogiques, culturels et sociaux, comme du tutorat et des activités d'acquisition de compétences. Les enfants plus âgés participent aussi à un programme d'épargne qui les aidera à se préparer à la vie autonome en tant qu'adultes. Ces jeunes pourront toucher leurs économies une fois qu'ils ne seront plus sous garde. En 2015-2016, le ministère investira 1,1 milliard de dollars dans la Prestation ontarienne pour enfants et 19,7 millions de dollars dans la Subvention équivalant à la Prestation ontarienne pour enfants.

Services de justice pour la jeunesse

En 2015-2016, le ministère continuera d'offrir des programmes communautaires et de garde en milieu fermé fondés sur les résultats, que ce soit en matière de déjudiciarisation ou de réinsertion sociale des jeunes après la détention ou la garde. Le nombre de jeunes incarcérés continue de baisser. La plupart des jeunes en conflit avec la loi ont bénéficié de services ou de supervision dans la collectivité, qu'il soit question de déjudiciarisation, de réadaptation, de probation ou du soutien des jeunes présentant des besoins en matière de santé mentale.

On offre aux jeunes placés sous garde ou en établissement de détention des programmes éducatifs et de réadaptation qui les aident à acquérir les compétences nécessaires à leur réussite dans la collectivité. Ces programmes couvrent l'acquisition de compétences, les services de consultation en cas d'abus d'alcool ou de drogues, la préparation à la vie et la gestion de la colère. Les agentes et agents de probation continueront d'apporter un soutien en matière de gestion de cas aux jeunes à qui la cour a imposé une peine. En outre, ils travailleront avec les jeunes en détention afin de favoriser leur transition vers les mesures de soutien et services communautaires.

Le ministère prendra appui sur ses réalisations, renforcera ses interventions auprès des populations spéciales et favorisera l'amélioration continue du système de justice pour la jeunesse. Les priorités comprennent : des programmes et des services fondés sur des résultats; une attention particulière apportée aux populations spéciales (Autochtones, jeunes ayant des problèmes de santé mentale ou liés au genre); le maintien du soutien des agents de probation aux jeunes en détention par l'exécution d'un programme individualisé de mise en liberté favorisant leur transition vers la collectivité; l'emploi d'une approche fondée sur les forces pour la gestion de cas en matière de probation; l'amélioration des résultats scolaires des jeunes dans le système de justice pour la jeunesse; l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle en vue de travailler auprès des jeunes membres de gangs résidant dans des établissements de garde ciblés; l'optimisation des établissements de garde réservés aux jeunes; l'amélioration de la capacité à rendre compte des résultats des services offerts pour les jeunes; la réalisation de projets et l'établissement de collaborations afin de créer des possibilités d'approche systémique élargie en matière de prévention et de déjudiciarisation; une meilleure coordination/collaboration pour les jeunes ayant besoin du soutien de multiples programmes/secteurs.

En 2015-2016, le ministère investira 366,2 millions de dollars dans les services de justice pour la jeunesse.

Services en établissement

Les enfants et les jeunes pourraient être placés en établissement en vertu d'une ordonnance rendue par un tribunal aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF), d'une entente relative à des soins temporaires ou par suite d'une infraction. D'autres pourraient être placés en établissement en raison de besoins de traitement liés à des problèmes physiques et développementaux, d'un état de santé fragile, de difficultés de comportement, de troubles de santé mentale ou d'abus d'alcool ou de drogues.

Les services en établissement sont en grande partie offerts en foyers de groupe ou en familles d'accueil ou dans les établissements de garde et de détention. En 2014-2015, le ministère a financé environ 3 300 lits dans 434 foyers de groupe, quelque 12 000 lits dans plus de 7 500 familles d'accueil et une capacité de quelque 816 lits dans des établissements spécialisés offrant des services de justice pour la jeunesse.

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)
[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#)

Les enfants ont un départ sain dans la vie

Programme « Bébés en santé, enfants en santé »

Le programme « Bébés en santé, enfants en santé » continuera de soutenir le développement sain des enfants par les initiatives suivantes :

[<< | Table des matières | >>](#)

- ▶ le dépistage auprès des femmes enceintes et des nouvelles mères;
- ▶ l'offre aux familles de nouveau-nés de renseignements portant sur le sain développement de l'enfant et sur le rôle parental;
- ▶ l'intervention dans le cadre de visites à domicile auprès de familles à risque.

En 2015-2016, le ministère investira 89,6 millions de dollars dans le programme « Bébés en santé, enfants en santé », ce qui comprend des fonds pour le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones.

Soutien communautaire au développement de la petite enfance

Le ministère continuera de soutenir le développement sain des enfants par les programmes suivants :

- ▶ le **Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce**, qui permet d'identifier les bébés naissants atteints de surdité ou de déficience auditive et offre également des services aux enfants touchés et à leur famille pour aider au développement du langage et de l'alphabétisation;
- ▶ le **Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision**, qui offre des services spécialisés d'intervention précoce et des services de formation des parents dont ont besoin les familles d'enfants nés avec une déficience visuelle complète ou partielle pour les aider à se développer sainement;
- ▶ le **Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire**, qui vise à identifier le plus tôt possible les enfants ayant des retards ou des troubles de la parole et du langage et à leur fournir des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation;
- ▶ le **Programme de développement du nourrisson**, qui offre des services d'intervention précoce aux enfants de cinq ans ou moins ayant un retard du développement ou étant à risque d'en présenter un;
- ▶ le **bilan de santé amélioré à 18 mois**, qui permet à tous les enfants de la province de faire l'objet d'une analyse et d'une évaluation de leur développement à l'âge de 18 mois effectuées par les fournisseurs de soins primaires en collaboration avec les parents;
- ▶ le **Programme de bonne nutrition des élèves**, qui continuera d'aider à offrir des collations et des repas nutritifs aux enfants et aux jeunes – en particulier ceux qui vivent dans des collectivités défavorisées – pour favoriser l'apprentissage et une croissance et un développement sains.
 - ▶ En 2014, le gouvernement a annoncé un investissement de 32 millions de dollars sur trois ans dans le cadre d'un plan quinquennal visant à élargir et à améliorer le Programme de bonne nutrition des élèves de l'Ontario. Cet investissement accru permettra la mise en place de 340 nouveaux

programmes, des améliorations aux programmes existants et leur élargissement aux milieux d'enseignement des réserves. En 2014-2015, 190 des 340 nouveaux programmes proposés ont été mis en œuvre et ont servi quelque 31 000 enfants et jeunes; environ 300 programmes de bonne nutrition des élèves ont en outre bénéficié d'un soutien accru. Le ministère travaille aussi en partenariat avec des organismes et des communautés de Premières Nations à l'élaboration et à la mise en œuvre, au cours des deux prochaines années, de Programmes de bonne nutrition des élèves dans certains milieux d'enseignement des réserves.

En 2015-2016, le ministère investira 127,1 millions de dollars dans le soutien communautaire au développement de la petite enfance.

.....

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE
[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)
[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)
Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#)
Les collectivités aident les jeunes à s'épanouir
Plan d'action pour la jeunesse

La stratégie *Intensifions nos efforts : Cadre stratégique en faveur de la réussite des jeunes de l'Ontario* a été publiée en juin 2013. Elle expose une vision commune, des principes directeurs, des thèmes et des résultats importants pour les jeunes de l'Ontario. [<< | Table des matières | >>](#)

L'élaboration d'*Intensifions nos efforts* était un engagement pris par le gouvernement dans son Plan d'action pour la jeunesse, publié en août 2012. Mettant à profit les conclusions présentées antérieurement dans le rapport Examen des causes de la violence chez les jeunes (2008), la stratégie *Intensifions nos efforts* est fondée sur des recherches récentes et des données probantes concernant les jeunes présentées dans le document intitulé D'un stade à l'autre : Une ressource sur le développement des jeunes, paru en juin 2012.

Le premier rapport annuel *Intensifions nos efforts* a été publié en 2014. Il souligne les initiatives du gouvernement pour aider les jeunes et montre que l'Ontario a investi dans les sept domaines d'intensification des efforts pour le bien-être des jeunes. Le rapport annuel fournit aussi un profil actualisé du bien-être des jeunes et dresse un portrait à jour de la jeunesse de l'Ontario. Le Profil du bien-être des jeunes 2014 donne à penser qu'en règle générale, les résultats s'améliorent pour les jeunes de la province.

Intensifions nos efforts définit des initiatives importantes visant à soutenir une vision positive des jeunes de l'Ontario, axée sur leurs points forts. En 2014-2015, les activités et initiatives relatives à *Intensifions nos efforts* et au *Plan d'action pour la jeunesse* ont notamment consisté à :

- ▶ financer le nouveau programme Youth Research and Evaluation Exchange (YouthREX), pour fournir des ressources, des outils, des soutiens et des services de recherche et d'évaluation au secteur ontarien des services aux jeunes afin de contribuer à améliorer les résultats pour les jeunes;
- ▶ financer le Programme des partenariats locaux d'action pour les jeunes afin de soutenir et de renforcer la collaboration à l'échelon local et l'impact collectif en vue de renforcer le bien-être des jeunes et d'améliorer les résultats pour les jeunes à risque dans les collectivités de l'Ontario;
- ▶ soutenir une initiative sur l'emploi et le mentorat du secteur privé menée par le Greater Toronto CivicAction Alliance (CivicAction), un conseil de dirigeants communautaires et de chefs d'entreprise, en vue d'étudier les obstacles et de cerner les possibilités qui s'offrent aux jeunes défavorisés;
- ▶ soutenir le Conseil de la première ministre pour de meilleures perspectives pour la jeunesse, l'organisme consultatif composé de jeunes (de 16 à 25 ans) et de jeunes professionnels, de travailleurs de première ligne et d'autres leaders du secteur des services à la jeunesse qui conseille la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse et la première ministre de l'Ontario sur les questions liées aux jeunes, notamment les façons d'améliorer les politiques, stratégies, ressources et programmes existants destinés aux jeunes;
- ▶ soutenir des initiatives communautaires et populaires dirigées par des jeunes à l'intention de jeunes à risque dans la région du grand Toronto (Durham, Halton, Peel, Toronto et York) en 2014-2015 par l'octroi de cinq millions de dollars au programme du Fonds Perspectives Jeunesse (FPJ). Le programme du FPJ est exécuté par la Fondation Trillium de l'Ontario et orienté par *Intensifions nos efforts : Cadre*

stratégique en faveur de la réussite des jeunes de l'Ontario;

- soutenir Studio Y : Ontario's Youth Social Impact and Leadership Academy, qui met à profit l'infrastructure d'innovation sociale de calibre mondial dont jouit l'Ontario avec MaRS afin de préparer des jeunes et de mettre leurs talents à contribution pour relever les défis socioéconomiques complexes de la province.

En 2015-2016, le ministère continuera de financer ces programmes, services et initiatives et déploiera la prochaine phase du Plan ontarien d'action pour la jeunesse par l'amélioration de programmes et d'initiatives qui soutiendront les jeunes à risque et à risque élevé de tout l'Ontario et aideront à prévenir la violence chez les jeunes :

- en réduisant les lacunes en matière de services pour les jeunes les plus à risque;
- en augmentant les initiatives locales qui ont donné des résultats tangibles et positifs;
- en augmentant les possibilités pour les jeunes des régions de l'Ontario où les besoins sont élevés et qui n'étaient pas incluses dans la première phase du Plan ontarien d'action pour la jeunesse.

En 2015-2016, le ministère prévoit lancer le Carrefour social pour les jeunes, un outil d'élaboration de politiques qui permettra d'engager un dialogue avec les jeunes eux-mêmes, sur les médias sociaux, pour discuter des politiques et des programmes du gouvernement qui les touchent.

En 2015-2016, le ministère investira plus de 47 millions de dollars dans le Plan d'action pour la jeunesse et les activités et initiatives de la Stratégie Perspectives Jeunesse.

Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

En 2015-2016, le ministère continuera de répondre aux besoins uniques des jeunes des Premières Nations, et des jeunes métis, inuits et autochtones vivant en milieu urbain en Ontario. Pour ce faire, il continuera de financer le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones, le Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones, le Programme de nutrition des enfants autochtones, les services de protection des jeunes autochtones et les initiatives de prévention, les programmes d'Akwe:go et de Wasa-Nabin, qui s'adressent aux enfants autochtones en milieu urbain, ainsi que des programmes communautaires destinés aux jeunes autochtones en conflit avec la loi ou susceptibles d'avoir des démêlés avec la loi.

Tandis qu'il met en œuvre la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le ministère poursuit son engagement à offrir des services de santé mentale adaptés sur le plan de la culture, le plus près possible du domicile des gens qui en ont besoin. Des investissements dans le recrutement de travailleurs sociaux pour la santé mentale dans les collectivités autochtones, un nouveau programme de formation des travailleurs sociaux pour la santé mentale dans les collectivités autochtones et un nouveau Service de télésanté mentale aident à répondre aux besoins des enfants et des jeunes autochtones.

Le ministère met en œuvre un plan à long terme de soutiens à la formation des travailleurs sociaux pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances dans les communautés des Premières Nations, métisses et inuites, et les collectivités urbaines autochtones, pour renforcer et améliorer les connaissances, les compétences et la capacité des travailleurs sociaux afin de les aider à offrir des services de santé mentale de haute qualité aux enfants et aux jeunes.

Le plan, dont la mise en œuvre a débuté en 2014-2015 et s'échelonnera sur trois exercices, consiste :

- en un Fonds pour le perfectionnement professionnel;
- en des équipes de formation mobiles (projet pilote pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016);
- en un cours intensif de courte durée sur la santé mentale et les dépendances chez les Autochtones;
- en un comité de formation des travailleurs sociaux pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances dans les communautés autochtones.

Le ministère continue de collaborer avec ses partenaires des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones vivant en milieu urbain à l'égard d'une Stratégie pour les enfants et les jeunes autochtones visant à améliorer les résultats et les perspectives des enfants et des jeunes autochtones en transformant le mode de conception et d'exécution des services.

Le ministère continuera de collaborer avec plusieurs fournisseurs de services travaillant auprès des Autochtones qui souhaitent être approuvés en tant que SAE se consacrant aux enfants autochtones.

.....

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#) >

Les jeunes réussissent leur transition à l'âge adulte

Jeunes quittant la prise en charge

Le ministère continuera à travailler avec les SAE et ses partenaires communautaires afin de mettre en œuvre une gamme de nouvelles ressources et mesures de soutien pour les jeunes quittant la prise en charge, dont :

[<< | Table des matières | >>](#)

- ▶ le nouveau Programme des intervenants auprès des jeunes en transition (qui aide les jeunes quittant la prise en charge à trouver les services et ressources dont ils ont besoin dans leur collectivité pour faciliter la transition vers une vie d'adulte autonome, à accéder à ces services et ressources et à s'orienter parmi eux);
- ▶ la Subvention pour frais d'apprentissage et de subsistance (qui aide les jeunes qui étaient pris en charge à suivre de la formation et à faire des études postsecondaires);
- ▶ l'Initiative des avantages sociaux pour les jeunes quittant la prise en charge (qui permettra aux jeunes admissibles d'accéder à des médicaments sur ordonnances, des soins dentaires et des prestations de santé complémentaires).

Planification de la transition

Le ministère a travaillé en collaboration avec les ministères des Services sociaux et communautaires et de l'Éducation dans la mise en œuvre de protocoles intégrés de planification de la transition des jeunes ayant un handicap de développement. Ces efforts ont pour but de mener à un plan de transition intégrée unique pour chaque jeune présentant un tel handicap. Le protocole de planification intégrée de la transition tient compte de la participation des parents, des fournisseurs de services, des conseils scolaires, des administrations scolaires et des écoles pour favoriser une expérience de transition harmonieuse vers le marché du travail, des études ultérieures et l'intégration communautaire. Ces travaux ont débuté en septembre 2013.

Investissements en immobilisations pour soutenir la prestation des programmes

L'investissement dans l'infrastructure est primordial pour aider les Ontariennes et Ontariens vulnérables et bâtir des collectivités fortes.

En 2014-2015, le ministère continuera d'aider les organismes de services sociaux qui travaillent auprès des enfants, des jeunes et de leur famille grâce à la construction de nouvelles installations et à la rénovation d'installations existantes. Les projets de construction de nouveaux édifices se poursuivent pour remplacer les centres actuels de traitement pour enfants à Hamilton, Brampton, Mississauga et Oakville.

Le ministère continue de travailler en collaboration avec le ministère de la Sécurité communautaire et le ministère des Services correctionnels sur une initiative de transformation visant à optimiser la capacité dans le secteur de la justice pour la jeunesse et à répondre aux problèmes de capacité et aux besoins en matière de santé mentale dans les établissements correctionnels pour femmes adultes.

Le ministère exercera une gouvernance et une surveillance rapprochées pour veiller à ce que ses ressources soient investies de la manière la plus stratégique possible pour soutenir l'exécution efficace des programmes.

Examen de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*

L'objet primordial de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF) est de promouvoir l'intérêt véritable des enfants et des jeunes, leur protection et leur bien-être.

La LSEF stipule que le ministre doit procéder à un examen de la Loi ou de dispositions précises de la Loi tous les cinq ans. Ces examens sont menés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et aident le gouvernement à mieux comprendre l'incidence de ses lois, ses programmes et ses politiques sur le terrain. Les renseignements recueillis lors des examens fournissent une occasion d'apprendre et d'apporter des changements, et apportent également au ministère et à ses partenaires le soutien nécessaire pour offrir des services de grande qualité aux enfants, aux jeunes et aux familles de l'Ontario. Le *Rapport de l'examen 2015* de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille est publié sur le site Web du ministère au www.children.gov.on.ca.

.....

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#) >

Sommaire des réalisations de 2014-2015

- ▶ Dans le cadre de la Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers, en 2014-2015, le ministère a investi 3,5 millions de dollars supplémentaires dans le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire afin de réduire les temps d'attente pour les enfants ayant besoin de services. [<< | Table des matières | >>](#)
- ▶ Le RIPE a été déclaré prêt à l'usage en juin 2014 et mis en œuvre dans cinq SAE vers la fin de l'exercice 2014-2015, ce qui représente 20 % du personnel des SAE de première ligne en Ontario.
- ▶ En 2014-2015, près de 700 jeunes et plus de 150 de leurs enfants à charge ont accédé à l'Initiative des avantages sociaux pour les jeunes quittant la prise en charge, et 564 jeunes ont reçu une Subvention pour frais d'apprentissage et de subsistance (ces programmes sont offerts aux jeunes qui ont quitté la prise en charge d'une SAE).
- ▶ Environ un million d'enfants, dans plus de 500 000 familles à revenu faible ou modéré, sont soutenus par la Prestation ontarienne pour enfants.
- ▶ Le Cadre des résultats en matière de justice pour la jeunesse a été lancé en octobre 2014 pour renforcer la capacité à rendre compte de quatre résultats pour les jeunes recevant des services de justice pour la jeunesse. Les résultats concordent avec le cadre stratégique du ministère pour 2013-2018 et comprennent l'amélioration du fonctionnement et un comportement social positif, l'amélioration des compétences et des aptitudes, l'engagement accru des jeunes assorti de soutiens et la réduction du taux de récidive.
- ▶ En 2014-2015, le Programme de bonne nutrition des élèves a été élargi pour offrir 190 nouveaux programmes de repas du matin, de sorte que soient servis plus de 31 000 enfants et jeunes. Plus de 756 000 enfants et jeunes avaient en outre été servis en 2013-2014.
- ▶ En 2014-2015, les 20 engagements du Plan ontarien d'action pour la jeunesse ont été mis en œuvre et les services sont offerts en permanence, créant des débouchés pour plus de 27 500 jeunes à risque. Par exemple :
 - ▶ 15 000 jeunes accèdent à un mentorat, à des mesures de soutien familial et à des possibilités d'engagement civique dans le cadre de 22 projets financés, dans toute la région du grand Toronto, par le Fonds Perspectives Jeunesse;
 - ▶ plus de 270 jeunes ont pu décrocher un emploi à temps partiel après l'école au sein d'un service de police local grâce à l'expansion de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes;
 - ▶ 530 jeunes à risque ont bénéficié, grâce à l'expansion du Programme d'emploi pour les jeunes, de mesures de soutien préalables et consécutives à l'emploi et de services de placement pour des emplois après l'école;
 - ▶ 4 800 autres jeunes à risque participent au Programme des intervenants auprès des jeunes, dans neuf collectivités de la province. Les jeunes qui ont eu des interactions avec ces intervenants présentent en

moyenne une baisse de 2,4 facteurs de risque et une hausse de 2,8 facteurs de protection par la suite.



MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

- Sujets
- Adoption
 - Aide à l'enfance
 - Aide financière
 - Besoins particuliers
 - Nutrition des élèves
 - Enfants et adolescents autochtones
 - Les jeunes et la loi
 - Petite enfance
 - Stratégie Perspectives Jeunesse

- Abonnez
- Suivez-nous sur Twitter
 - Abonnez au fil de RSS

[Pour nous joindre](#)

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, en concertation avec ses partenaires communautaires, a établi des résultats pour les enfants et les jeunes et en assure un suivi, en vue de faciliter son évaluation de l'efficacité des programmes et de vérifier si les enfants, les jeunes et leur famille obtiennent les services dont ils ont besoin.

Développement sain des enfants

Le **Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire** vise à identifier le plus tôt possible les enfants ayant des troubles de la parole et du langage. Il leur fournit des services leur permettant d'acquérir des aptitudes à la communication et les fondements de l'alphabétisation de sorte qu'ils soient prêts à apprendre dès leur entrée à l'école.

Le **Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce** assure le dépistage des troubles auditifs chez les nouveau-nés en milieu hospitalier et communautaire, ainsi que l'évaluation audiolinguistique et la sélection d'une prothèse auditive, la supervision des bébés risquant une perte auditive pendant la petite enfance et des services d'acquisition du langage destinés aux nourrissons et aux enfants d'âge préscolaire atteints de surdité ou d'une déficience auditive.

Le **Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision** offre des services spécialisés d'intervention précoce et des services de formation des parents dont ont besoin les familles d'enfants nés avec une déficience visuelle complète ou partielle pour les aider à se développer sainement.

Le **programme « Bébés en santé, enfants en santé »** assure le dépistage auprès des femmes enceintes et des nouvelles mères, donne des renseignements portant sur le sain développement de l'enfant et le rôle parental aux familles de nouveau-nés et offre un soutien additionnel aux familles à risque par des interventions lors de visites à domicile.

Le **Programme de développement du nourrisson** offre des services d'intervention précoce aux enfants de cinq ans ou moins ayant un retard du développement ou étant à risque d'en présenter un.

Mesure de rendement : Données sur les services fournis aux nourrissons et aux familles ayant fait l'objet d'un dépistage dans le cadre du programme « Bébés en santé, enfants en santé » et du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce. Données sur les services d'évaluation et d'intervention fournis à des enfants dans le cadre du Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, du Programme de développement du nourrisson et du Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision.

Programme « Bébé en santé enfants en santé » (femmes ayant fait l'objet d'un dépistage post-natal)	117 039	120 306	121 978	124 126	123 994	124 985	123 119	119 140	116 787	110 058	110 281	110 549
Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce (nouveau-nés ayant fait l'objet d'un dépistage)	105 641	123 068	127 659	132 100	136 894	121 860	122 278	130 826	135 958	134 910	133 123	131 068
Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision (nombre d'interventions fournies)					423	648	743	826	862	880	750	863
Programme de bonne nutrition des élèves (enfants et jeunes desservis)		186 253	253 211	389 795	431 491	575 875	551 357	666 323	692 976	692 976	642 026	
Centres de ressources sur la garde d'enfants (enfants desservis)				85 560	258 956	99 182	59 604	64 805	56 365	68 798	27 214	
Programme Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur (enfants desservis)	6 453	6 445	6 835	5 579	5 150	5 215	5 320	5 686	8 408		5 842	

Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire (nombre d'interventions fournies)			11 754	12 429	12 630	12 798	13 640	13 001	13 146	13 481	13 464	11 702
Programme de développement du nourrisson	45 860	36 786	39 615	43 682	48 068	52 295	50 053	52 227	54 914	57 089	42 000	65 156

Remarque : Les données sur les services du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, du Programme d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision et du Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire pour 2014-2015 reposent sur des prévisions jusqu'au 31 mars 2015. Les données sur les services quant au nombre d'enfants servis dans le cadre du Programme de développement du nourrisson reposent sur les objectifs pour 2014-2015 dans le SIGS.

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)
[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#) >

Enfants et jeunes à risque

Services de protection de l'enfance

Les Services de protection de l'enfance sont fournis par les SAE, mandatées par la LSEF de protéger les enfants et les jeunes qui ont été ou pourraient être victimes de mauvais traitements ou de négligence, de voir à ce qu'ils soient pris en charge et supervisés et de les placer en vue de leur adoption. En 2013-2014, les SAE ont mené 81 393 enquêtes sur des allégations en vertu desquelles un ou plusieurs enfants auraient été victimes de mauvais traitements ou de négligence ou risqueraient de le devenir. Pour ce même exercice, le nombre moyen d'enfants pris en charge était de 16 434, et le nombre moyen de pupilles de la Couronne en Ontario, de 7 030.

Le ministère travaille en concertation avec les 47 SAE de l'Ontario afin de rendre le système de protection de l'enfance plus souple, plus responsable et plus attentif aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille. Il travaille entre autres à l'élaboration et à la collecte d'indicateurs de rendement permettant de mieux juger du caractère adéquat des services offerts aux enfants et aux familles. En 2015, le ministère a commencé à déclarer des renseignements globaux sur le rendement des SAE dans cinq domaines principaux qui reflètent la sécurité, la permanence et le bien-être des enfants et des jeunes.

Les modifications apportées à la LSEF depuis 2006 ont par ailleurs créé davantage de possibilités de placement permanent pour les enfants et les jeunes pris en charge. Ces modifications simplifient également la tâche des parents et des membres de la collectivité qui souhaitent fournir un foyer permanent à des enfants et à des jeunes. Elles ont fait de l'adoption une solution accessible à un plus grand nombre d'enfants qui peuvent continuer à entretenir des liens avec leur famille biologique et leur collectivité.

La Loi favorisant la fondation de familles et la réussite chez les jeunes a été adoptée en 2011. En complément à d'autres réformes, cette loi a modifié la LSEF afin de faciliter l'adoption pour les parents, d'offrir des foyers permanents à un plus grand nombre de pupilles de la Couronne et de mieux préparer les jeunes dans leur transition à l'âge adulte. En outre, depuis le 15 juin 2012, les familles admissibles qui adoptent ou prennent la garde légale d'un ou d'une pupille de la Couronne âgé de 10 ans ou plus, ou de plusieurs pupilles de la Couronne qui sont frères ou sœurs, reçoivent des subventions de SAE pour aider à subvenir aux besoins des enfants.

Il est possible de parvenir à la permanence lorsque les SAE ont recours à d'autres options de placement, comme la garde par des proches et les soins conformes aux traditions, pour favoriser une planification plus efficace de la permanence. La garde par des proches permet à l'enfant de bénéficier des soins et de la bienveillance d'un membre de la famille ou de la collectivité ou d'un autre adulte avec lequel l'enfant a des liens forts.

Les proches qui assurent la garde doivent remplir les critères provinciaux applicables aux foyers d'accueil, et en particulier faire l'objet d'une évaluation à domicile et participer à un programme de formation conçu pour les préparer à assumer la responsabilité de la garde de l'enfant.

Les soins structurés conformes aux traditions consistent en le placement d'un enfant que l'on estime avoir besoin de protection auprès d'un responsable des soins différent en vertu de la résolution d'un conseil de bande d'une Première Nation et d'une entente de soins structurés conformes aux traditions conclue entre une Première Nation et une SAE ou une personne désignée par une SAE. Le placement en soins conformes aux traditions doit être conforme aux normes d'agrément et être encadré par la SAE. En 2013, le ministère a publié un guide pratique sur les soins structurés conformes aux traditions à l'intention des SAE et des

Premières Nations. Ce document, intitulé Soins structurés conformes aux traditions : Guide des principes, méthodes et meilleures pratiques, a été élaboré afin de mieux faire connaître cette option de placement pour les enfants et les jeunes autochtones ayant besoin de protection. De plus, une formation a été fournie à l'échelle de la province aux SAE et aux Premières Nations afin de faciliter la compréhension et l'utilisation des soins structurés conformes aux traditions.

Mesure de rendement : Nombre d'adoptions conclues.

Adoptions	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Privées	140	166	136	122	103	94	80	82	74	75	73
Internationales	611	491	572	447	402	370	318	243	197	162	153
Publiques gérées par les SAE	916	812	851	822	824	995	979	838	837	974	897

* Les données sur les adoptions publiques gérées par les SAE pour 2014-2015 sont fondées sur des données réelles jusqu'au 31 décembre 2014 et sur des prévisions jusqu'au 31 mars 2015.

** Les données concernant les adoptions privées et internationales étaient à jour au 31 mars 2015.

Mesure de rendement : Nombre moyen d'enfants bénéficiant de soins structurés conformes aux traditions.

Nombre moyen d'enfants bénéficiant de	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
La garde par des proches	1 004	978	1 040	1 072	1 078	1 066	987	907	821
Soins conformes aux traditions	451	702	951	1 034	1 089	1 212	1 304	1 388	1 361

* Toutes les données sur les services pour 2014-2015 reposent sur des données réelles jusqu'au 31 décembre 2014 et des prévisions jusqu'au 31 mars 2015.

.....

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE
[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)
[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)
Sujets
[Adoption](#)
[Aide à l'enfance](#)
[Aide financière](#)
[Besoins particuliers](#)
[Nutrition des élèves](#)
[Enfants et adolescents autochtones](#)
[Les jeunes et la loi](#)
[Petite enfance](#)
[Stratégie Perspectives Jeunesse](#)
Abonnez
[Suivez-nous sur Twitter](#)
[Abonnez au fil de RSS](#)
[Pour nous joindre](#)
Santé mentale des enfants et des jeunes

Le ministère a investi quelque 428 millions de dollars en 2014-2015 pour fournir des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes ontariens. Par ce financement, il fait fond sur ses investissements antérieurs dans plus de 260 organismes de santé mentale pour enfants et jeunes, 17 programmes de consultation externe en milieu hospitalier, un établissement de santé mentale exploité directement ainsi que plusieurs organismes de services polyvalents offrant des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins multiples (services de justice et de santé mentale, par exemple). Plus de 50 000 enfants et leur famille profitent d'un accès plus rapide et facile aux services de santé mentale correspondant à leurs besoins.

[<< | Table des matières | >>](#)

La prochaine étape dans la transformation du système de santé mentale pour les enfants et les jeunes – Pour l'avancement de la santé mentale – modifiera l'expérience des enfants et des jeunes ayant des problèmes de santé mentale et celle de leur famille. Ainsi, quel que soit leur lieu de résidence en Ontario, ils sauront :

- ▶ quels sont les services de santé mentale offerts dans leur collectivité;
- ▶ comment avoir accès aux services et aux mesures de soutien dont ils ont besoin.

Dans le cadre de la mise en œuvre efficace du plan *Pour l'avancement de la santé mentale*, le ministère s'emploie à appuyer une meilleure mesure du rendement et une responsabilisation accrue dans l'ensemble du secteur de la santé mentale des enfants et des jeunes.

Les 13 nouveaux indicateurs de rendement définis pour les services de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes répondent à quatre questions clés et faciliteront la surveillance provinciale du système de service au fil du temps. Les quatre questions cernées sont les suivantes :

- ▶ Qui desservons-nous?
- ▶ Qu'offrons-nous?
- ▶ Dans quelle mesure desservons-nous bien les enfants, les jeunes et les familles?
- ▶ Dans quelle mesure le système fonctionne-t-il?

La plupart des données ont commencé à être recueillies en 2014-2015. Les données de 2014-2015 en ce qui concerne la Trousse budgétaire des bénéficiaires de paiements de transfert pour les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes seront accessibles à l'été 2015 et incluses dans les prochaines prévisions (2016-2017).

Les données tirées des rapports annuels sur l'Échelle d'évaluation fonctionnelle pour enfants et adolescents (CAFAS) et la Brève entrevue téléphonique de l'enfant et de sa famille (BCFPI) pour les mesures de rendement 2013-2014 ne sont plus recueillies, les rapports étant établis, depuis 2014-2015, en fonction des 13 indicateurs de rendement clés.

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#) >

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère offre des programmes et des services fondés sur les résultats et basés sur les recherches et les données recueillies dans le cadre d'interventions jugées efficaces dans le but de réduire la récidive ainsi que pour répondre aux besoins des populations particulières et réduire les facteurs de risque qu'on y retrouve. Ces programmes et services ciblent spécialement les besoins liés à la récidive. Ils mettent l'accent sur les forces des jeunes, visent à accroître les réussites scolaires et professionnelles et font en sorte que les jeunes répondent de leurs actes, tout en tenant compte des stades de développement des jeunes. [<< | Table des matières | >>](#)

L'intégration des services de justice pour la jeunesse au sein de l'éventail plus large des Services à l'enfance et à la jeunesse correspond aux recherches effectuées afin d'établir les assises d'un développement sain des enfants et des jeunes. Les politiques et les services en matière de justice pour la jeunesse favorisent la saine participation et l'inclusion des jeunes.

Voici quelques exemples de programmes efficaces :

- ▶ mise en œuvre d'une Stratégie d'optimisation des services de probation pour renforcer et positionner la prestation des services de probation de façon à appuyer le ministère dans l'exécution de son mandat et l'atteinte de ses objectifs stratégiques. La stratégie se fonde sur la recherche effectuée relativement à la réduction du taux de récidive, ainsi que sur une recherche plus étendue en ce qui a trait au développement sain, à la résilience et à la diversité chez les jeunes et à l'inclusion;
- ▶ prestation d'un continuum de programmes et de services fondés sur les résultats qui misent sur la prévention, la déjudiciarisation ainsi que la réinsertion et la réadaptation des jeunes en conflit avec la loi ou à risque de l'être;
- ▶ soutien d'une approche de garde relationnelle fondée sur les résultats de recherche sur l'efficacité des interactions positives entre les professionnels et les jeunes dans les centres pour jeunes et prestation, pour le personnel des établissements de garde et de détention et le personnel affecté à la probation, d'une formation promouvant l'évaluation et l'utilisation des forces des jeunes en tant que moyen efficace de travailler avec la jeunesse;
- ▶ mise en œuvre du Cadre des résultats en matière de justice pour la jeunesse pour mesurer, montrer et améliorer, de façon globale, l'incidence des services sur les jeunes.

En 2013-2014, le nombre moyen de jeunes pris en charge chaque jour par le système de justice pour la jeunesse était de 6 961 (6 549 supervisés dans la collectivité, 155 sous garde ou détenus en milieu ouvert et 257 sous garde ou détenus en milieu fermé).

Mesure de rendement : Nombre de jeunes récidivistes en pourcentage de l'ensemble des jeunes faisant l'objet d'un suivi (exercice financier).

Les données relatives à la récidive présentées ci-dessous sont fondées sur le suivi pendant 24 mois de deux cohortes de jeunes. Les cohortes sont les suivantes : les jeunes qui se sont conformés à une ordonnance de garde en milieu ouvert ou fermé d'au moins six mois et les jeunes qui se sont conformés à une ordonnance de probation. Le nombre de jeunes dans chacune des cohortes peut fluctuer.

Année		Garde 6+ mois Ordonnances de probation	
09-10	Objectif	63,5%	37,5%
	Chiffres réels	62,4%	35,6%
10-11	Objectif	62,4%	35,6%
	Chiffres réels	58,7%	34,5%
11-12	Objectif	58,7%	34,5%
	Chiffres réels	56,2%	35,9%
12-13	Objectif	56,2%	35,9%
	Chiffres réels	63,5%	35,9%
13-14	Objectif	63,5%	35,9%
	Chiffres réels	54,2%	32,7%
14-15	Objectif	54,2%	32,7%

** Les paramètres de mesure du rendement sont influencés par une baisse du nombre de jeunes faisant l'objet d'une peine de garde d'année en année (passé de 251 dans l'étude 2011-2012 à 203 pour 2013-2014). En ce qui concerne la majorité des jeunes qui se trouvent dans le système de justice (ceux qui purgent leur peine dans la collectivité, et non en détention), le taux de récidive n'a pas augmenté.*

*** En réponse à la diminution du nombre de jeunes faisant l'objet d'une peine de garde, le ministère réalise un examen de la mesure actuelle de la récidive utilisée pour l'établissement de rapports.*

Remarque : Les chiffres réels pour 2014-2015 ne sont pas encore disponibles.

Source : Système informatique de suivi des jeunes contrevenants

.....

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE
[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)
[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)
Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

Pour nous joindre
Plan d'action pour la jeunesse

Les programmes du Plan ontarien d'action pour la jeunesse et de la Stratégie Perspectives Jeunesse de l'Ontario sont offerts par des organismes et des partenaires communautaires dans plus de 30 collectivités.

[<< | Table des matières | >>](#)

Les objectifs poursuivis par ces programmes destinés aux jeunes sont multiples; ils visent notamment à augmenter les occasions d'emploi gratifiant pour les jeunes à risque et à informer ceux qui sont le plus à risque des services se trouvant à leur disposition. En 2014-2015, des jeunes à risque ont pu occuper un emploi d'été grâce au Programme d'emploi pour les jeunes, à l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes et au soutien, tout au long de l'année, du Programme des intervenants auprès des jeunes. Au cours de cet exercice, 5 100 jeunes ont obtenu un emploi d'été grâce au Programme d'emploi pour les jeunes et 630, grâce à l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes.

- ▶ 4 612 jeunes ont trouvé un emploi d'été et 530 (nombre ciblé), un emploi après l'école auprès d'employeurs locaux dans le cadre du Programme d'emploi pour les jeunes;
- ▶ 379 placements ont été financés pour le programme d'été 2014-2015 et 251 placements auprès des services de police locaux, planifiés dans le cadre du programme parascolaire 2014-2015 de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes;
- ▶ quelque 11 500 jeunes difficiles à rejoindre ont par ailleurs reçu des conseils et été aiguillés vers les services appropriés dans le cadre du Programme des intervenants auprès des jeunes, grâce au nouveau programme de recommandation Stages of Change (stades de changement).

Mesure de rendement : Possibilités de formation et d'emplois d'été pour les jeunes vulnérables – Nombre de jeunes qui en ont bénéficié (initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes, Programme d'emploi pour les jeunes, et jeunes soutenus par des intervenants auprès des jeunes).

Programme	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Placements dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes - Été	105	159	161	311	369	383	381	370	379
Placements dans le cadre de l'initiative Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes - Après l'école							232	270	251
Placements dans le cadre du Programme d'emploi pour les jeunes - Été	807	1 806	1 739	4 052	4 916	4 521	4 203	4 612	4 055
Placements dans le cadre du Programme								530	530

d'emploi pour les jeunes - Après l'école									
Jeunes desservis par le Programme des intervenants auprès des jeunes	2 184	27 306	19 604	23 913	24 247	20 567	20 144	20 000	11 542

Les données sur les services reposent sur des données réelles, à l'exception de celles du volet « après l'école » du Programme d'emplois pour les jeunes, qui représentent un objectif.

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- ▶ [Adoption](#)
- ▶ [Aide à l'enfance](#)
- ▶ [Aide financière](#)
- ▶ [Besoins particuliers](#)
- ▶ [Nutrition des élèves](#)
- ▶ [Enfants et adolescents autochtones](#)
- ▶ [Les jeunes et la loi](#)
- ▶ [Petite enfance](#)
- ▶ [Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

- ▶ [Suivez-nous sur Twitter](#) 
- ▶ [Abonnez au fil de RSS](#) 

[Pour nous joindre](#) >

Services spécialisés

Troubles du spectre autistique

En 2014-2015, le ministère a investi 192 millions de dollars dans les services aux enfants atteints de TSA. [<< | Table des matières | >>](#)

Le nombre d'enfants atteints de TSA qui bénéficient de services d'ICI est passé de 675 en 2004-2005 à environ 1 465 en 2014-2015. De plus, le ministère, auquel on demandait des décisions transparentes et cohérentes en matière d'accès à l'ICI apporte des améliorations au Programme d'intervention en autisme (PIA). Il a mis en place un mécanisme d'examen indépendant pour permettre aux familles de demander l'examen indépendant de décisions touchant l'admissibilité de leur enfant à des services d'ICI ou l'annulation de ces services offerts dans le cadre du PIA. En 2013-2014, 2 148 enfants ont reçu des services d'ICI par l'intermédiaire du programme. Le ministère a également mis sur pied le Comité d'experts cliniciens en matière de TSA, qui conseille le gouvernement sur les résultats des nouvelles recherches et les pratiques cliniques optimales.

En 2014-2015, le ministère a investi 25 millions de dollars dans les services et les ressources en ACA pour aider les enfants et les jeunes atteints de TSA en matière de gestion du comportement, de contrôle de leurs émotions, de communication, de compétences sociales et interpersonnelles et d'aptitudes à la vie quotidienne. Au cours du même exercice, quelque 8 000 enfants et jeunes atteints de TSA ont bénéficié de ces services offerts dans les collectivités de tout l'Ontario. En 2013-2014, grâce au ministère, plus de 2 600 enfants autistes ont pu aller aux camps du congé de mars et d'été.

Le ministère offre une gamme de services et de ressources aux enfants et aux jeunes atteints de TSA, notamment :

- ▶ le PIA, qui offre des ICI et des services connexes – de transition, notamment – aux enfants ayant reçu un diagnostic de troubles du spectre autistique particulièrement graves;
- ▶ les services et soutiens basés sur l'ACA, qui fournissent des services de développement d'aptitudes d'une durée limitée aux enfants et aux jeunes atteints de TSA. Ces services visent à améliorer les aptitudes des enfants en matière de communication, de sociabilité, de relations interpersonnelles et de vie quotidienne et leurs aptitudes comportementales et émotionnelles;
- ▶ le Programme de soutien en milieu scolaire – troubles du spectre autistique (PSMS-TSA), qui offre des services individualisés répondant aux besoins éducatifs d'élèves atteints de TSA dans les écoles (y compris des mesures de soutien à la transition, par l'intermédiaire de l'initiative Connexions pour les élèves) et un soutien plus général aux conseils scolaires et aux écoles pour le renforcement des capacités (p. ex. formation des éducateurs);
- ▶ des services de relève, y compris la relève en TSA, des camps d'été et du congé de mars, de manière à ce que les familles puissent bénéficier d'une relève temporaire pendant laquelle les enfants réaliseront des activités utiles d'acquisition de compétences.

Le ministère soutient également des programmes à l'intention des parents d'enfants ou de jeunes atteints de TSA, dont le programme Potentiel, qui offre un soutien individuel aux familles par des réseaux de soutien aux parents, de la formation, des ressources et des possibilités d'apprentissage social.

Mesure de rendement : Programme d'intervention en autisme – Nombre d'enfants bénéficiant de services d'ICI et d'ACA.

Programmes	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
ICI	675	795	1 125	1 404	1 306	1 428	1 437	1 418	1 409	1 460	1 465
ABA								4 096	8 926	8 445	8 000

Les chiffres reflètent le nombre total réel d'enfants ayant bénéficié des services. Pour 2014-2015, les chiffres reflètent le nombre prévu d'enfants ayant bénéficié des services.

Remarque : La prestation de services dans le cadre du programme d'ACA a commencé dans le courant de l'exercice 2011-2012.

Remarque : Dans le cas de l'ACA, il ne s'agit pas nécessairement de consultations uniques; certains enfants pourraient avoir reçu des services plus d'une fois au cours de l'exercice.

Prestation ontarienne pour enfants

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) permet aux familles ayant un revenu faible à modéré de bénéficier d'une aide financière pour les aider à subvenir aux besoins des enfants. En juillet 2007, les familles admissibles ont reçu un montant ponctuel d'au plus 250 \$ par enfant à charge de moins de 18 ans, et des paiements mensuels sont versés depuis juillet 2008. En juillet 2009, le montant annuel maximal versé au titre de la POE est passé à 1 100 \$ par enfant. De 2009 à 2014, la POE a été augmentée à deux reprises pour atteindre 1 310 \$ par an par enfant de moins de 18 ans. À compter de juillet 2015, les augmentations futures de la POE suivront l'inflation, du fait de l'indexation de la prestation à l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario. En juillet 2015, la prestation maximale annuelle sera portée à 1 336 \$ par enfant admissible, et le seuil de revenu familial net sera rajusté à 20 400 \$, ce qui devrait aider les familles admissibles à subvenir aux besoins de leurs enfants.



MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- Adoption
- Aide à l'enfance
- Aide financière
- Besoins particuliers
- Nutrition des élèves
- Enfants et adolescents autochtones
- Les jeunes et la loi
- Petite enfance
- Stratégie Perspectives Jeunesse

Abonnez

- Suivez-nous sur Twitter
- Abonnez au fil de RSS

[Pour nous joindre](#)

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la province reçoit un financement du gouvernement fédéral en vertu des ententes de partage des coûts suivantes :

[<< | Table des matières | >>](#)

Entente sur le bien-être des Indiens;
Protocole d'entente et entente supplémentaire sur les contributions fédérales aux services et aux programmes de justice pour les jeunes.

Pour l'exercice 2015-2016, le financement fédéral estimatif s'établit comme suit :

	Comptabilité de caisse	Comptabilité d'exercice
Entente sur le bien-être des Indiens Enfants et jeunes à risque	106 504 200 \$	118 338 000 \$
Entente relative aux services de justice pour la jeunesse Services de justice pour la jeunesse	52 298 195 \$	52 098 195 \$
Total	158 802 395 \$	170 436 195 \$



MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- Adoption
- Aide à l'enfance
- Aide financière
- Besoins particuliers
- Nutrition des élèves
- Enfants et adolescents autochtones
- Les jeunes et la loi
- Petite enfance
- Stratégie Perspectives Jeunesse

Abonnez

- Suivez-nous sur Twitter
- Abonnez au fil de RSS

Pour nous joindre

Lois appliquées par le ministère

Loi de 2011 sur le Jour des petits immigrants britanniques, L.O. 2011, chap. 14

[<< | Table des matières | >>](#)

Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, chap. C.11 (sauf les articles 162 à 165 inclusivement, ainsi que l'article 96, les articles 176.1 et 207 et les alinéas 217 [1] k) et 222 k))

Loi de 2014 sur le Jour des enfants et des jeunes pris en charge, L.O. 2014, chap. 2

Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, chap. H.7 (en ce qui concerne l'article 7, en ce qui a trait au programme « Bébés en santé, enfants en santé » selon la description figurant dans les lignes directrices publiées aux termes de l'article 7)

Loi de 1998 sur l'adoption internationale, L.O. 1998, chap. 29

Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires, L.R.O. 1990, chap. M.20 (en ce qui a trait aux activités et programmes qui concernent les services à l'enfance et à la jeunesse, faisant l'objet d'un partage avec le ministre de l'Éducation de la responsabilité de l'administration de la Loi en ce qui a trait aux programmes et services de soins aux enfants, et sauf le paragraphe 11.1 et l'article 12 en ce qui a trait aux programmes et services de soins de longue durée)

Loi de 2009 sur la subvention équivalant à la prestation ontarienne pour enfants, L.O. 2009, chap. 18, annexe 19

Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, L.O. 2007, chap. 9



MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)
[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

[Adoption](#)
[Aide à l'enfance](#)
[Aide financière](#)
[Besoins particuliers](#)
[Nutrition des élèves](#)
[Enfants et adolescents autochtones](#)
[Les jeunes et la loi](#)
[Petite enfance](#)
[Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

[Suivez-nous sur Twitter](#)
[Abonnez au fil de RSS](#)
[Pour nous joindre](#)

Information financière du ministère

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2015-2016

	Dépenses prévues du ministère 2015-2016 (M\$)
Fonctionnement	4 311,0 \$
Infrastructure	185,0 \$
Redressement de consolidation du secteur parapublic	(180,3 \$)
Total, y compris le redressement de consolidation	4 315,7 \$

[<< | Table des matières | >>](#)

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2015-16	Variation par rapport aux prévisions de 2014-15	Prévisions 2014-15	Chiffres réels provisoires 2014-15	Chiffres réels 2013-14
	\$	\$ %	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT					
Administration du ministère	14 024 000	142 500 1,0%	13 881 500	13 425 400	11 158 129
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 296 910 300	80 070 000 1,9%	4 216 840 300	4 200 432 400	4 065 430 491
Total y compris mandats spéciaux	4 310 934 300	80 212 500 1,9%	4 230 721 800	4 213 857 800	4 076 588 620
Moins: Mandats spéciaux	0	(1 274 674 400) (100,0%)	1 274 674 400	0	0
Total à voter - Fonctionnement	4 310 934 300	1 354 886 900 45,8%	2 956 047 400	4 213 857 800	4 076 588 620
Mandats spéciaux	0	(1 274 674 400) (100,0%)	1 274 674 400	0	0
Crédits législatifs	64 014	0 0%	64 014	64 014	65 968
Total du ministère - Fonctionnement	4 310 998 314	80 212 500 1,9%	4 230 785 814	4 213 921 814	4 076 654 588
Redressement de consolidation et autres redressement	(101 561 000)	(2 924 200) 3,0%	(98 636 800)	(101 271 200)	(104 083 713)
Total du ministère - Fonctionnement, y compris le redressement de consolidation	4 209 437 314	77 288 300 1,9%	4 132 149 014	4 112 650 614	3 972 570 875
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT					
Services à l'enfance et à la jeunesse	203 000	200 000 6666,7%	3 000	3 000	194 061
Total du ministère - Actifs	203 000	200 000 6666,7%	3 000	3 000	194 061
Moins: Mandats spéciaux	0	0 0%	0	0	0
Total à voter - Actifs	203 000	200 000 6666,7%	3 000	3 000	194 061

IMMOBILISATIONS

Programme de services à l'enfance et à la jeunesse	1 000	(1 000)	(50,0%)	2 000	2 000	0
Programme d'infrastructure	173 903 000	90 495 000	108,5%	83 408 000	252 805 900	26 720 261
Total - Immobilisations	173 904 000	90 494 000	108,5%	83 410 000	52 807 900	26 720 261
Moins: Mandats spéciaux	0	(22 965 500)	(100,0%)	22 965 500	0	0
Total à votre - Immobilisations	173 904 000	113 459 500	187,7%	60 444 500	52 807 900	26 720 261
Mandats spéciaux	0	(22 965 500)	(100,0%)	22 965 500	0	0
Crédits législatifs	11 125 100	535 100	5,1%	10 590 000	10 590 000	0
Total du ministère - Immobilisations	185 029 100	191 029 100	96,8%	94 000 000	63 397 900	26 720 261
Redressement de consolidation	(78 780 400)	(71 914 100)	1047,3%	(6 866 300)	(2 185 000)	(2 684 912)
Total du ministère - Charges d'immobilisations, y compris le redressement de consolidation	106 248 700	19 115 000	21,9%	87 133 700	61 212 900	24 035 349

BIENS IMMOBILISÉS

Programme de services à l'enfance et à la jeunesse	8 480 200	2 980 200	54,2%	5 500 000	5 500 000	33 716 661
Programme d'infrastructure	15 317 800	15 317 800	-	0	0	0
Moins: Mandats spéciaux	0	(1 650 000)	0%	1 650 000	0	0
Total à votre du ministère - Biens immobilisés	23 798 000	19 948 000	518,1%	3 850 000	5 500 000	33 716 661
Mandats spéciaux	0	(1 650 000)	(100%)	1 650 000	0	0
Total du ministère - Biens immobilisés	23 798 000	18 298 000	332,7%	5 500 000	5 500 000	33 716 661
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressement (excluant les biens immobilisés)	4 315 686 014	96 403 300	2,3%	54 219 282 714	4 173 863 514	3 996 606 224

1 Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2015.

2 Montants redressés pour tenir compte du transfert de fonds au ministère de l'Éducation et des redressements au sein du Programme de services à l'enfance et à la jeunesse.

3 Montants redressés pour tenir compte des transferts de fonds au ministère des Finances en lien avec le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté.



MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

- Adoption
- Aide à l'enfance
- Aide financière
- Besoins particuliers
- Nutrition des élèves
- Enfants et adolescents autochtones
- Les jeunes et la loi
- Petite enfance
- Stratégie Perspectives Jeunesse

Abonnez

- Suivez-nous sur Twitter
- Abonnez au fil de RSS

Pour nous joindre

Annexe

Annexe table des matières

Fournir un accès à des soutiens et à des services de qualité aux enfants ayant des besoins particuliers et à leur famille [<< | Table des matières | >>](#)

- Santé mentale des enfants et des jeunes
- Services et soutien aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre autistique
- Services de traitement et de réadaptation pour enfants
- Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers
- Besoins particuliers complexes

Les jeunes à risque obtiennent de meilleurs résultats

- Services de protection de l'enfance
- Réduire la pauvreté
- Prestation ontarienne pour enfants et Subvention équivalente à la Prestation ontarienne pour enfants
- Services de justice pour la jeunesse
- Services en établissement

Les enfants ont un départ sain dans la vie

- Programme « Bébés en santé, enfants en santé »
- Soutien communautaire au développement de la petite enfance

Les collectivités aident les jeunes à s'épanouir

- Plan d'action pour la jeunesse
- Services et soutien aux enfants et aux jeunes autochtones

Les jeunes réussissent leur transition à l'âge adulte

- Jeunes quittant la prise en charge
- Planification de la transition

Infrastructure

- Investissements en immobilisations à l'appui de la prestation des services

MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

[ACCUEIL](#) | [SALLE DE PRESSE](#) | [AU SUJET DU MINISTÈRE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)
[Signaler les cas d'enfants victimes de mauvais traitements](#)

Sujets

[Adoption](#)
[Aide à l'enfance](#)
[Aide financière](#)
[Besoins particuliers](#)
[Nutrition des élèves](#)
[Enfants et adolescents autochtones](#)
[Les jeunes et la loi](#)
[Petite enfance](#)
[Stratégie Perspectives Jeunesse](#)

Abonnez

[Suivez-nous sur Twitter](#)
[Abonnez au fil de RSS](#)
[Pour nous joindre](#)

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse OrganiGramme

Ministre, Tracy MacCharles

January 2016

► **Adjoint parlementaire**, Granville Anderson

► **Sous-ministre**, Alexander Bezzina

► **Attachée de direction de la sous-ministre**, Gloria Varghese (interim)

► **Directrice, Communications et marketing**, Melissa Hogg (interim)

Le directeur des Communications et du marketing relève de la sous-ministre du MSEJ et du sous-ministre des communications, Bureau du conseil des ministres.

► **Directrice, Services juridiques**, Diane Zimnica

Relève du SPGA, MPG et SM du MSSC et MSEJ.

► **Directeur général de l'information, Groupement ITI pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse**, Kevin Byrnes (interim)

Ce groupement relève du DGI pour la fonction publique et des sous-ministres du MSSC et du MSEJ.

► **SMA, Division des politiques et de la planification stratégiques**, Darryl Sturtevant

► **Directrice, Direction du développement des enfants et des jeunes**, Stacey Weber (interim)

► **Directrice, Direction des politiques stratégiques et des relations avec les Autochtones**, Sarah Caldwell (interim)

► **Directrice, Direction de l'information et de la veille stratégiques**, Anne Premi

► **Directrice, Direction des stratégies pour les jeunes**, Sean Twyford

► **SMA, Élaboration des politiques et conception des programmes**, Jennifer Morris (interim)

► **Directrice, Services spécialisés et soutien**, Jane Cleve

► **Directrice, Enfants et jeunes à risque**, Marian Mlakar

► **Directrice, Secrétariat au bien-être de l'enfance**, Jill Dubrick (interim)

► **Directrice de projet, Équipe de transition vers le nouveau système**, Patrick Mitchell

► **SMA, Services de justice pour la jeunesse**, JoAnn Miller-Reid

► **Directrice, Soutien opérationnel et efficacité des programmes**, Trish Moloughney (interim)

► **Directrice, Direction de l'élaboration des programmes et de la planification**, Kevin Pal (interim)

► **Directrice, Direction des services à la division**, Nadine Turner (interim)

► **Directrice, Établissements directement administrés par les Services de justice pour la jeunesse**, John Scarfo

► **Directrice, Continuité des activités**, Kim Gallow (interim)

► **Directrice, Initiatives de Collaboration**, Angela James

► **SMA, Division de la prestation des services**, Rachel Kampus

► **Directrice, Direction des services à la clientèle**, Anne Stark (interim)

► **Directrice, Direction de la gestion des ressources**, Harrison Moon

► **Directrice, Établissements pour les enfants**, Shannon Bain (interim)

- ▶ **Directrice, Direction des opérations relatives aux services de bien-être de l'enfance**, Sandy Palinski
- ▶ **SMA, Services ministériels et planification des activités**, Nadia Cornacchia
Services en français
- ▶ **Directrice générale, Renouvellement organisationnel**, Madeleine Davidson
- ▶ **Directrice, Planification financière et gestion des activités**, Blair Dunker
- ▶ **Directrice, Unité des Activités Stratégiques**, Andrea Aitchison (interim)
Le directeur de l'Unité des activités stratégiques relève conjointement de la SMA, Division de la prestation des services relatifs aux ressources humaines, RHOntario, MSG et de la SMA, SMPA
- ▶ **Directrice, Services de vérification pour les services à la collectivité**, Gord Nowlan
Les services de vérification relèvent conjointement des SM du MSSC et MSEJ et du directeur général de la vérification interne du Conseil de gestion et de la sous-ministre adjointe de la DSMPA sur le plan administratif.
- ▶ **Directrice, Direction de la planification et de la prestation des services en matière d'mobilisations**, Tony Paniccia (interim)
- ▶ **Directrice, Services ministériels**, Maxine Daley (interim)
- ▶ **Directeurs régionaux**
Directeurs régionaux relèvent conjointement de la sous-ministre adjointe du MSEJ et MSSC.
 - ▶ Directrice, Région de Toronto, Paul Wheeler
 - ▶ Directrice, Région du Centre, Karen Eisler
 - ▶ Directrice, Région de l'Est, David Remington
 - ▶ Directrice, Région du Nord, Nicole True
 - ▶ Directrice, Région de l'Ouest, Arlene Berday

Au sujet du ministère		
Biographies	À propos du ministère	Planification du ministère
▶ Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse ▶ Adjointe parlementaire ▶ Sous-ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse	▶ Lois ▶ Organigramme du ministère ▶ Bureaux régionaux ▶ Notre engagement envers l'excellence des services ▶ Commissions ▶ Commission de révision des services à l'enfance et à la famille ▶ Commission de révision des placements sous garde	▶ Plans du ministère ▶ Plan stratégique du MSEJ 2013-2018 ▶ Cadre stratégique 2008-2012 ▶ Plan opérationnel 2013-2014 du MSEJ ▶ Plans d'accessibilité ▶ Rapports des 2012 sur la consommation d'énergie et d'eau et sur les émissions de gaz à effet de serre